



## Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FO ESR est la fusion du SNPREEES-FO et de SupAutonome-FO (congrès de mars 2019).

FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération FORCE OUVRIERE, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale de la fonction publique de l'État.

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

### Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège des personnels scientifiques des bibliothèques

*Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, un véritable déroulement de carrière, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.*

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la stratégie nationale de recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal). Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque personnel de l'enseignement supérieur.

#### **VOTER POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR FO ESR, C'EST :**

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des universités.
- ⊗ **PERMETTRE** à un syndicat qui défend la fonction publique de continuer son combat, tout en aidant à la résistance pour le maintien du Code des Pensions, contre un régime universel de retraites par points.
- ⊗ **PROTESTER** contre la réduction des postes dans tous les services et l'aggravation consécutive de nos conditions de travail!

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

#### **Continueront à défendre :**

- Les moyens en postes et en crédits récurrents nécessaires à l'accomplissement des missions des universités, contre les plans d'austérité ;
- Les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels en particulier le droit à mutation ;
- Les établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ;
- Le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité
- L'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoirs d'achat depuis 2010
- L'augmentation du minimum de traitement dans la FP à 120 % du SMIC

#### **S'opposeront :**

- A l'individualisation des carrières et des salaires à travers la mise en place du RIFSEEP et de PPCR
- Aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance Vidal sur l'« expérimentation » ;
- Aux tentatives d'allongement de la durée du travail en particulier à travers les extensions d'horaires des services en soirée, le samedi et le dimanche
- A la contractualisation de la fonction publique
- A la disparition des CAP, à leur transformation en simple instance de recours, livrant les carrières des personnels à l'arbitraire de décisions locales
- A toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur.

## **Défense des bibliothèques universitaires et de leurs personnels**

Les bibliothèques connaissent actuellement des mutations liées à l'évolution des techniques. Cependant, les changements nécessaires ne doivent pas entraîner la disparition de notre métier. Nous estimons que l'intervention des professionnels est plus que jamais nécessaire, car l'inflation du volume d'informations disponibles rend le tri, la sélection, l'indexation, le catalogage des documents d'autant plus nécessaires, et ce quelle que soit la nature des supports.

C'est pourquoi nous nous opposons à une politique de recrutement qui conduit inévitablement à une diminution sensible des effectifs des professionnels, avec pour conséquence la multiplication d'agents contractuels, de vacataires ou de moniteurs étudiants. Le maintien de la qualité du service ne peut être assuré par des personnels précaires. Or la diminution du nombre de postes mis au concours pour l'année 2019 est extrêmement inquiétante.

L'extension des horaires d'ouverture sans moyens supplémentaires, a pour conséquence la transformation des bibliothèques en salles de travail, avec pour seuls personnels des surveillants de salles.

Les personnels de bibliothèque doivent rester des partenaires de l'enseignement et de la recherche, et ne pas devenir des techniciens simples prestataires de service, et nous sommes particulièrement attachés à la présence dans les bibliothèques d'un personnel scientifique, qui seul peut assurer la synergie entre la documentation et la recherche.

**La survie d'un service public de qualité est liée au maintien de personnels qualifiés, formés, correctement rémunérés, bénéficiant de garanties et de perspectives de carrière.** Il est essentiel que les personnels de bibliothèque, agents de l'État, ne dépendent pas des établissements pour leur recrutement, leur déroulement de carrière, leur régime indemnitaire. Or les conseils et comités locaux ont ôté aux instances nationales l'essentiel de leurs prérogatives : les CPE et de fait les CTE sont utilisés par les présidents pour gérer localement les personnels.

**Nous nous opposerons toujours à des politiques qui, sous couvert de modernisation, visent à remettre en cause le statut de la Fonction publique et les statuts particuliers des corps.**

**Nous nous opposerons aux fusions forcées d'universités, initiées à la hussarde et sans concertation avec leur personnel par des chefs d'établissement soucieux de plaire au ministère et aux jurys Idex pour obtenir de prétendues mannes de financement.**

**Nous défendons :**

- **Un régime indemnitaire national respectant les grades et les corps, supprimant les disparités choquantes que l'on observe entre les établissements.**
- **Des règles d'avancement garanties (avec des barèmes nationaux).**
- **L'accès au grade de conservateur en chef garanti pour tous les conservateurs, et ce sans obligation de mobilité.**
- **L'interdiction du travail le dimanche pour toutes les catégories de personnels ainsi que l'arrêt des heures supplémentaires non compensées pour les catégories A.**

Toutes ces revendications ne peuvent être défendues que par un syndicat véritablement indépendant, sans lien avec aucun parti politique, aucun gouvernement, aucun président d'université ; FO ESR est attaché à la défense de la Fonction publique, de ses personnels, et du service public.

Les candidats présentés par FO ESR s'engagent à vous informer de leurs déclarations et de leurs votes après chaque réunion du CNESER.

**Faites entendre votre voix : par votre vote FO ESR,  
donnez-nous les moyens de vous défendre.**